

**MIEUX VOUS  
LOGER  
C'EST NOTRE MISSION**

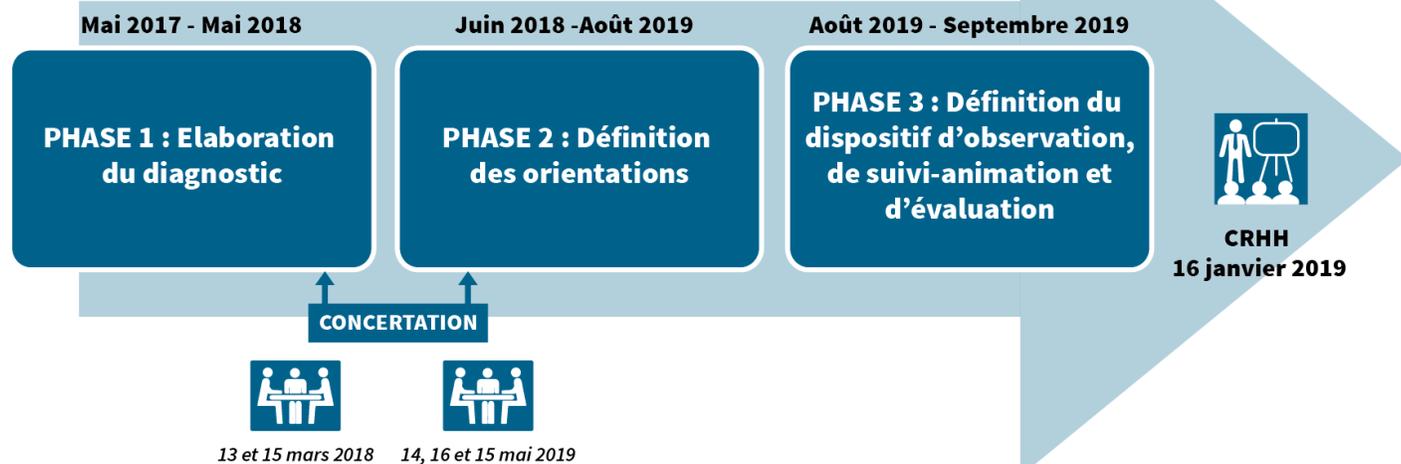
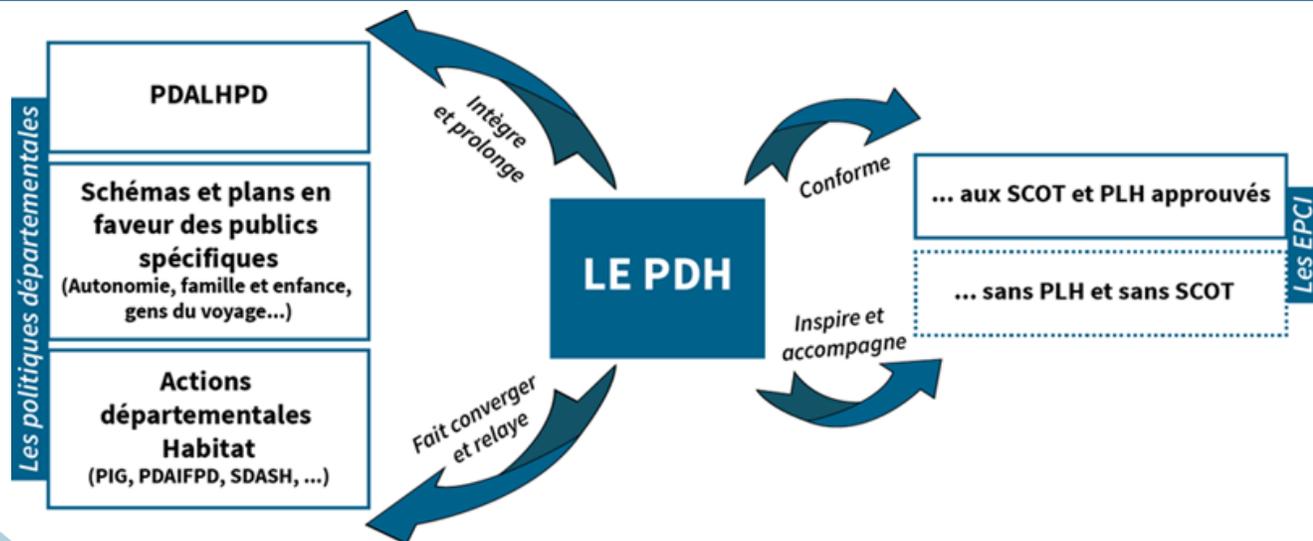
**Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de l'Aisne**

**Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement – 16 janvier 2020**

# Rappel de la démarche PDH

- **Plusieurs objectifs :**

- Assurer **la cohérence** territoriale et la cohérence entre politique de l'habitat et politique sociale
- Définir **les besoins en logements et en hébergement** notamment en insistant sur **les publics les plus défavorisés**
- Lutter contre **les déséquilibres et les inégalités** territoriales



# Les points clés du diagnostic

- **Un positionnement spécifique au sein des départements des Hauts-de-France**

- **L'Aisne se démarque des autres départements sur la période récente par :**

- **un recul démographique lié à un fort déficit migratoire**
- **des profils socio économiques nettement moins favorables**
- **des pertes d'emplois encore plus fortes**
- **un taux élevé de logements vacants et en progression**
- **un parc qui reste marqué par le poids des propriétaires occupants**
- **un volume de construction très faible**

Libellé	Poids de la population au sein des HDF	Taux d'évolution annuel de la population 2011-2016	Taux de croissance naturel 2011-2016	Taux de croissance migratoire 2011 -2016	Indice de jeunesse 2016	Revenu médian disponible 2016	Taux de pauvreté 2016	Taux d'évolution des emplois au LT 2011-2016	% de logements vacants en 2016	% de propriétaires occupants en 2016	% des locataires parc social en 2016	Indice de construction par an pour 1000 habitants 2011 -2016
<b>AISNE</b>	<b>9%</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,98</b>	<b>18 818 €</b>	<b>18,9%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>9,4%</b>	<b>61,8%</b>	<b>15,8%</b>	<b>2,1</b>
NORD	43%	0,2	0,5	-0,3	1,23	19 203 €	19,2%	-0,1%	7,6%	54,8%	21,0%	3,8
OISE	14%	0,4	0,6	-0,1	1,22	21 210 €	13,1%	-0,7%	7,1%	61,7%	17,8%	3,5
PAS-DE-CALAIS	24%	0,1	0,3	-0,2	1,10	18 370 €	19,8%	-0,4%	7,6%	57,6%	20,4%	3,2
SOMME	10%	0,1	0,2	-0,1	0,99	19 415 €	17,1%	-0,6%	8,3%	60,7%	14,2%	4,0
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	100%	0,2	0,4	<b>-0,3</b>	1,14	19 249 €	18,3%	-0,3%	7,8%	57,6%	19,3%	3,5
FRANCE METROPOLITAINE		0,4	0,4	0,1	0,95	20 809 €	14,70%	0,0%	8%	57,7%	14,7%	4,8

Source : INSEE – RP 2011 et 2016, INSEE Filosofi 2016, SITADEL 2019 – traitement SOLIHA Aisne

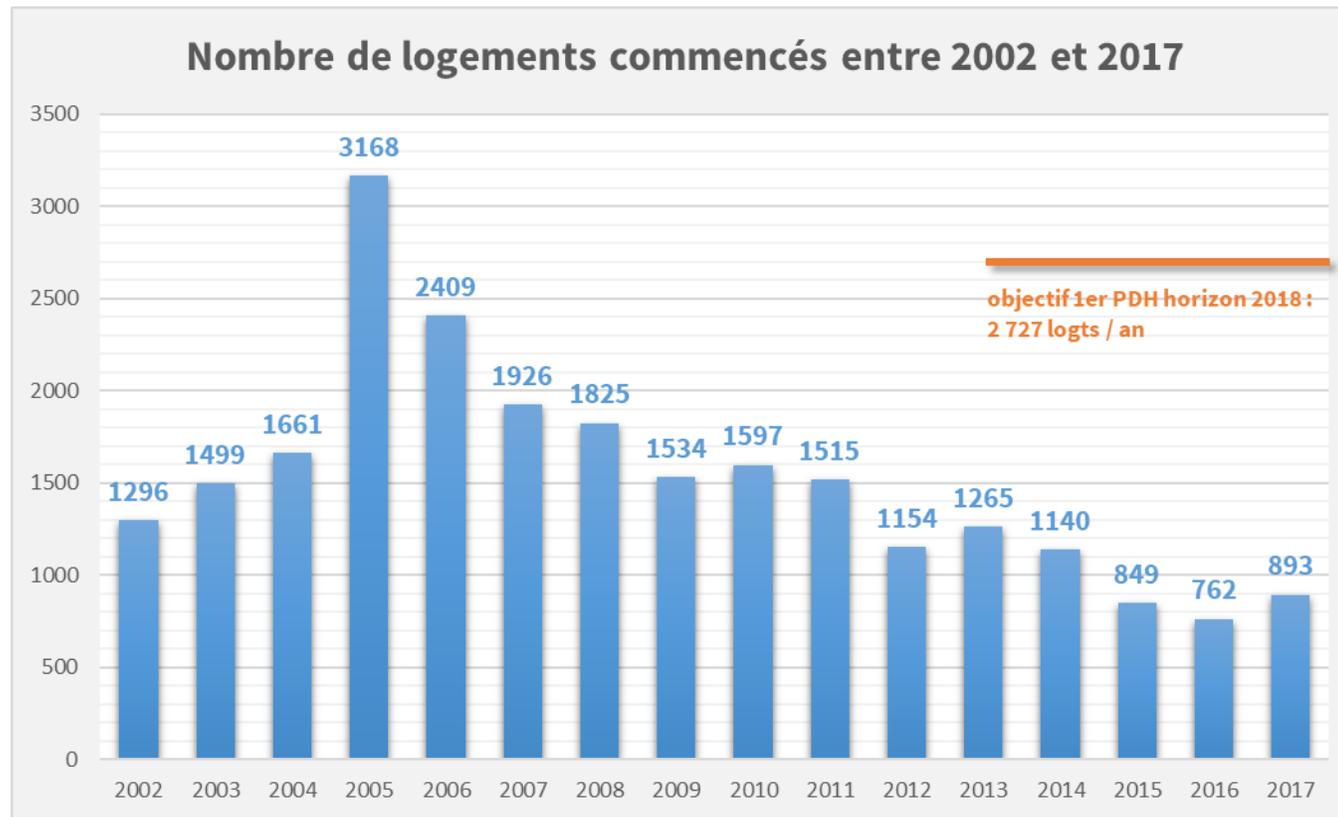
# Les conclusions du diagnostic

- Les grands enjeux identifiés pour le territoire axonais

Points clés du diagnostic	Enjeux
Un vieillissement renforcé, un desserrement des ménages	La satisfaction des besoins en logement
Une paupérisation des ménages	La sécurisation des parcours résidentiels
Un bâti existant ancien et inconfortable	La valorisation de l'habitat existant
Une production neuve en baisse et tournée vers l'habitat individuel isolé	La limitation de la consommation foncière en milieu rural et périurbain et le développement de l'offre au plus près des emplois, services, transports
Un taux de logements vacants élevés et en progression	L'intensification du renouvellement urbain et de la densification, la revitalisation des centre-bourgs
Un parc social qui répond de manière satisfaisante à la demande, du moins d'un point de vue quantitatif, mais des territoires « plus tendus » qui ressortent	L'amélioration de la réponse aux besoins en logement social et le rééquilibrage en logements sociaux sur les territoires « les plus tendus »
Une diversification des publics touchés par la problématique de l'accès et du maintien au logement	La prise en compte des besoins de logements plus spécifiques : jeunes ménages, handicap, personnes âgées, ménages modestes, gens du voyage, ...

# L'évaluation des besoins en logements à l'horizon 2025 : constat

- Un décalage manifeste entre les objectifs du PDH approuvés en 2011 et la réalité de la construction de logements



Sources : Sit@del2 - Logements commencés 2002 - 2017 - données arrêtées à fin avril 2019

# L'évaluation des besoins en logements à l'horizon 2025 : le scénario retenu

- **Un scénario volontariste, s'appuyant sur une résorption significative de la vacance et une légère reprise démographique, correspondant à un besoin annuel de 1 000 logements et faisant apparaître :**
  - **Une diminution des besoins en logements liés au desserrement**
  - **Une augmentation des besoins en logements liés au renouvellement du parc**
  - **Une compensation très faible, et en diminution, des besoins endogènes en logements liée à la transformation de résidences secondaires en résidences principales, à un rythme de - 0,59 % par an.**
  - **Les besoins liés à la compensation de la vacance n'ont pas été prises en compte** dans la mesure où cette vacance excessive (en lien avec un excès ponctuel de production ou à une baisse de la demande de logements) gonfle artificiellement le point mort

# L'évaluation des besoins en logements à l'horizon 2025 : propositions de répartition territorialisée des besoins en logements

	DYNAMIQUES 2010-2015									BESOINS EN LOGEMENTS ANNUELS À L'HORIZON 2025
	Nb de logts construits (par an)	Nb de logts construits (par an pour 1 000 habts.)	Population des ménages 2015	Taux d'évol./an. de la population des ménages	Taille moyenne des ménages 2015	Taux d'évol./an. de la taille moyenne des ménages %	Variation annuelle des logts liée au RU	Variation annuelle liée au RS et LV	Point mort	Scénario retenu
<b>Saint-Quentinois</b>	296	2,26	128 229	-0,16%	2,26	-0,52%	-99	192	377	<b>198</b>
<b>Thiérache</b>	140	1,9	71 474	-0,45%	2,31	-0,51%	2	112	266	<b>87</b>
<b>Chaunois</b>	181	2,45	71 950	-0,17%	2,31	-0,34%	-3	106	224	<b>118</b>
<b>Grand Laonnois</b>	237	2,81	81 872	0,04%	2,28	-0,60%	-99	118	230	<b>187</b>
<b>Soissonnais</b>	353	3,28	106 206	0,18%	2,31	-0,60%	-81	83	272	<b>216</b>
<b>Sud de l'Aisne</b>	297	4,29	68 161	0,24%	2,34	-0,42%	44	66	239	<b>194</b>
<b>AISNE</b>	1 504	2,79	527 891	-0,05%	2,30	-0,51%	-237	677	1 541	<b>1 000</b>

# L'évaluation des besoins en logements à l'horizon 2025 : évaluation des besoins annuels en logements locatifs à vocation sociale

## Un objectif : le maintien du taux global de logement locatif social dans le département

- Le scénario qui pourrait être retenu pour la programmation de logements locatifs à vocation sociale vise au **maintien du taux de logements sociaux à l'échelle de l'ensemble du département, soit 17,6 %**
- **La programmation de 300 logements locatifs sociaux par an** est nécessaire pour maintenir ce taux qui serait orienté en fonction des enjeux majeurs des territoires

# Les orientations stratégiques de l'Aisne

## AXE n°1 : HABITAT ET TERRITOIRES : le PDH comme générateur de cohésion territoriale et d'attractivité

### Orientations

### Leviers d'actions, pistes d'intervention

**Favoriser l'accueil de nouvelles populations en privilégiant un renforcement de l'attractivité des bourgs-centres/pôles équipés**



Encourager les EPCI à se doter de documents stratégiques (SCoT, PLU et PLH), à conduire des études habitat (analyses ciblées parc privé, parc public, éco-quartier...) et les accompagner dans leurs démarches (appui méthodologique dans l'élaboration de cahier des charges, fournitures de données issues de l'Observatoire de l'Habitat, sensibilisation pour mieux connaître les outils) ;

Définir des projets de revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de villes tant sur le plan de l'habitat, que de l'urbanisme (espaces publics), des commerces et des services, volet qui pourrait être intégré dans les PLUI, les SCoT et les PLH ;

Développer l'offre de logement en lien avec la desserte en transports collectifs, les équipements, les services et les emplois ;

Préserver l'identité patrimoniale des cœurs de ville et centres-bourgs : encourager la qualité urbanistique et architecturale des opérations.

**Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc existant fragilisé, privé et public**



Encourager la mise en place de dispositif incitatifs opérationnels (OPAH, OPAH- RU, PIG) pour assurer une couverture complète du territoire et renforcer les dispositifs incitatifs en direction des centres-bourgs/cœurs de ville ;

Encourager les opérations d'acquisition-amélioration du parc privé existant par les bailleurs sociaux ;

Réduire le nombre de logements indignes et non-décents du parc existant par un repérage et un signalement des situations, une articulation des interventions et un partage de l'information ;

Centraliser les informations (adresses, procédures, avancement) qui sont produites par les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (ARS, CAF/MSA, collectivités) au sein d'une base unique permettant d'améliorer l'observation sur l'ensemble du département et optimiser les interventions des acteurs concernés ;

Mieux faire connaître et développer l'action des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (Pôle Départemental LHI, ARS, CAF/MSA, collectivités...).

**Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance**



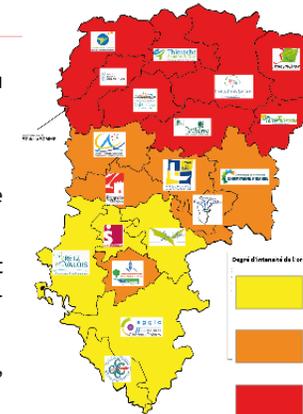
Identifier finement le parc de logements vacants et ses caractéristiques et définir le potentiel mobilisable ;

Inscrire dans les PLH les actions à mettre en oeuvre pour lutter contre la vacance ;

Sensibiliser les collectivités sur la mise en oeuvre de mesures complémentaires permettant de réduire la vacance, en partant de moyens incitatifs (intégration d'objectif dans le cadre d'OPAH, mesures de types sortie de vacance et soutien à la primo-accession dans l'ancien.) jusqu'à des procédures coercitives ;

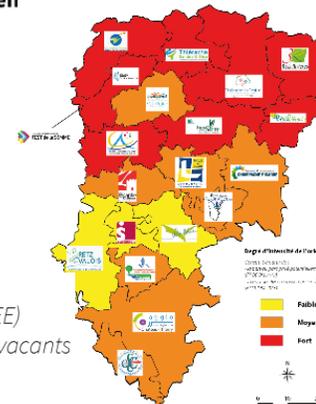
Conduire une évaluation fine des besoins locaux en matière d'habitat (dans les PLH / PLUI, SCoT) pour éviter une alimentation de la vacance par la mise en marché de nouveaux logements ;

Sur la base d'un recensement des besoins exprimés par les bailleurs sociaux, inciter à la démolition ponctuelle des logements publics (hors ANRU) devenus obsolètes pour maintenir l'attractivité des centres des villes et des centres-bourgs.



### Degré d'intensité de l'orientation

Construit à partir de :  
 - la part du parc privé potentiellement indigne (FILOCOM 2013)  
 - la part des RP en classement cadastral 7 et 8 (FILOCOM 2015)



Construit à partir de :  
 - la part de log. vacants en 2014 (INSEE)  
 - le taux d'évolution annuel de log. vacants entre 2009 et 2014 (INSEE)



# Les orientations stratégiques de l'Aisne

## AXE n°2 : HABITAT ET POPULATIONS : le PDH comme réponse équilibrée à la diversité des besoins des ménages axonais

### Orientations

### Leviers d'actions, pistes d'intervention

**Diversifier l'offre nouvelle abordable publique et privée favorisant les parcours résidentiels**



Proposer une offre abordable et adaptée à la diversité des profils des jeunes décohabitants, actifs ou en formation (résidences jeunes, colocations, logements meublés, petite typologie T1/T2 dans le parc neuf ou réhabilité...);

Diversifier l'offre via une production de logement en accession sociale à la propriété en cœur de ville ou de bourg;

Renforcer l'offre privée conventionnée au plus proche des services, dans les pôles urbains et ruraux, avec une gamme de loyers élargie, par la mobilisation des outils d'une intermédiation locative (Agence Immobilière Sociale - AIS par exemple).

**Accorder une attention particulière aux ménages fragilisés sur le plan économique et social**



S'appuyer sur les dispositifs existants pour renforcer les actions en faveur des ménages en difficultés (FSL, CCAPEX, DALO...);

Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention sur les dépenses liées au logement (charges, factures, économies d'énergies...);

Adapter les réponses d'hébergement aux profils des personnes, en fonction des besoins d'accompagnement social et développer une offre dite « temporaire » (ALT) mieux localisée sur l'ensemble du territoire;

Permettre à des ménages en grande précarité d'accéder à un logement en incitant la mobilisation du parc privé de qualité à des fins sociales et solidaires (intermédiation locative).

**Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et améliorer l'accessibilité des logements pour les personnes handicapées**



Poursuivre l'adaptation du parc privé en développant un volet adaptation à la perte d'autonomie dans les dispositifs d'aides existants et proposer parallèlement une action renforcée de conseils et d'accompagnement spécifique pour que ce public puisse s'inscrire plus facilement dans les dispositifs existants;

Poursuivre l'adaptation des logements dans le parc social et leur attribution à des personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap;

Favoriser le repérage des logements adaptés et envisager la mise en place d'un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande en logement des personnes âgées (démarche du type ADALOGIS®);

Développer une offre nouvelle dédiée aux personnes âgées / handicapées, entre le logement autonome et la structure d'hébergement (de type foyer-logement, résidences services, logements intergénérationnels, logements communautaires type béguinage, habitat inclusif...) en veillant à leur localisation (pôles équipés), aux niveaux de loyers et aux prestations de ces structures

**Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage**



Réaliser et optimiser les aires d'accueil et de grands passages prévues par le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

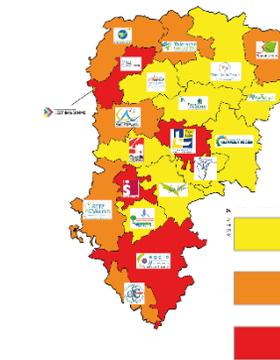
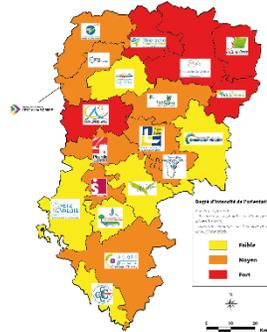
Se conformer aux actions issues du nouveau schéma départemental : mise en place d'une MOUS pour permettre l'accès au logement

Harmoniser la gestion des aires d'accueil

### Degré d'intensité de l'orientation

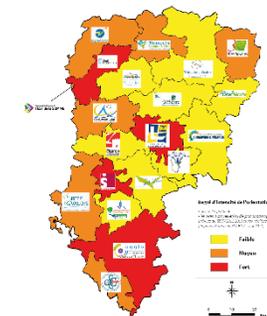
Construit à partir de :

- les revenus disponibles médians par UC (INSEE RP 2013)
- la part des ménages sous le seuil de pauvreté (FILOCOM 2015)



Construit à partir de :

- les parts de la pop. 60-74 ans et >75 ans dans la pop. totale (INSEE RP 2014)
- les taux d'évol. annuels de la pop. 60-74 ans et >75 ans entre 2009 et 2014 (INSEE)



Construit à partir de :

- les aires d'accueil et/ou de grands passages prévues au SDGV 2012-2018 et non réalisées (Rapport d'étape du SDAHGV - sept.2017)

# Les orientations stratégiques de l'Aisne

## AXE n°3 : HABITAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : le PDH comme véritable outil de développement durable des territoires

### Orientations

**Veiller à une utilisation économe du foncier en favorisant la densification et en proposant de nouvelles formes d'habitat**



Promouvoir le développement d'un l'habitat plus compact (habitat intermédiaire, habitat groupé) à travers les documents d'urbanisme ;

Développer et valoriser les opérations exemplaires sur le plan énergétique (visites d'opérations, appels à projets, échanges d'expériences sur ces questions, guides, exposition temporaire des projets présentés...).

### Pistes d'actions

Améliorer la qualité énergétique des logements privés anciens énergivores en s'appuyant sur la mise en œuvre des OPAH/PIG et du programme Habiter Mieux ;

Poursuivre la réhabilitation énergétique du parc social en veillant à intégrer ces thématiques dans les Plans Stratégiques de Patrimoine et les Conventions d'Utilité Sociale (CUS)

Conforter le rôle d'information et d'accompagnement de l'Espace Info Energie (ADEME), de la CAF/MSA, des opérateurs d'OPAH/PIG auprès des propriétaires ou locataires sur cette action d'amélioration énergétique ;

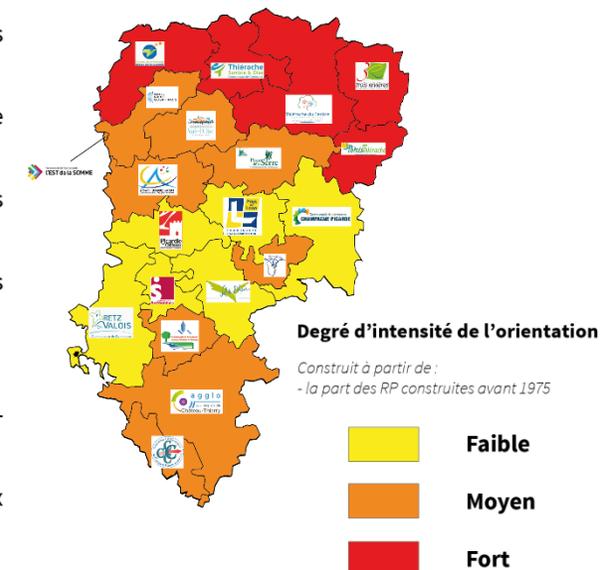
Mobiliser les acteurs de terrains pour un repérage fin des situations de précarité énergétique et une orientation vers les dispositifs d'aide adaptés

Poursuivre la formation des travailleurs sociaux sur les conseils d'économies d'énergie

Favoriser l'activité et la qualification des entreprises du secteur du bâtiment par l'accès généralisé aux formations qualifiantes (labellisation RGE, QUALIBAT, QUALIT'ENR...)

Promouvoir la qualité environnementale dans les logements neufs et le parc existant par l'utilisation des matériaux biosourcés (bois, paille, béton de chanvre, etc.)

**Encourager une approche globale de la question environnementale dans l'habitat**



# Le dispositif d'observation du PDH

**Objectif : permettre aux acteurs de l'habitat de connaître les effets de leurs différentes politiques**

- **Suivre la situation de l'habitat à travers des indicateurs clés**
- **Suivre-évaluer la mise en œuvre des orientations du PDH**
- **Faire partages les résultats avec l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat**

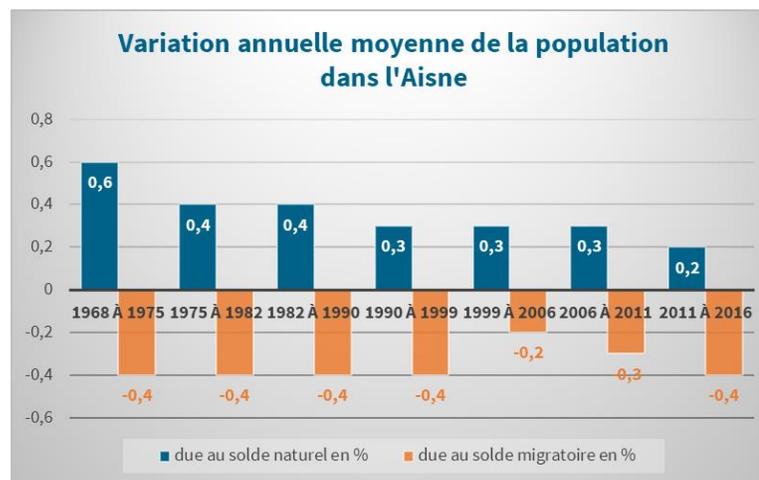
# **ANNEXES : Les points clés du diagnostic**

# Les points clés du diagnostic

- **Une baisse de la population, portée par un fort déficit migratoire**

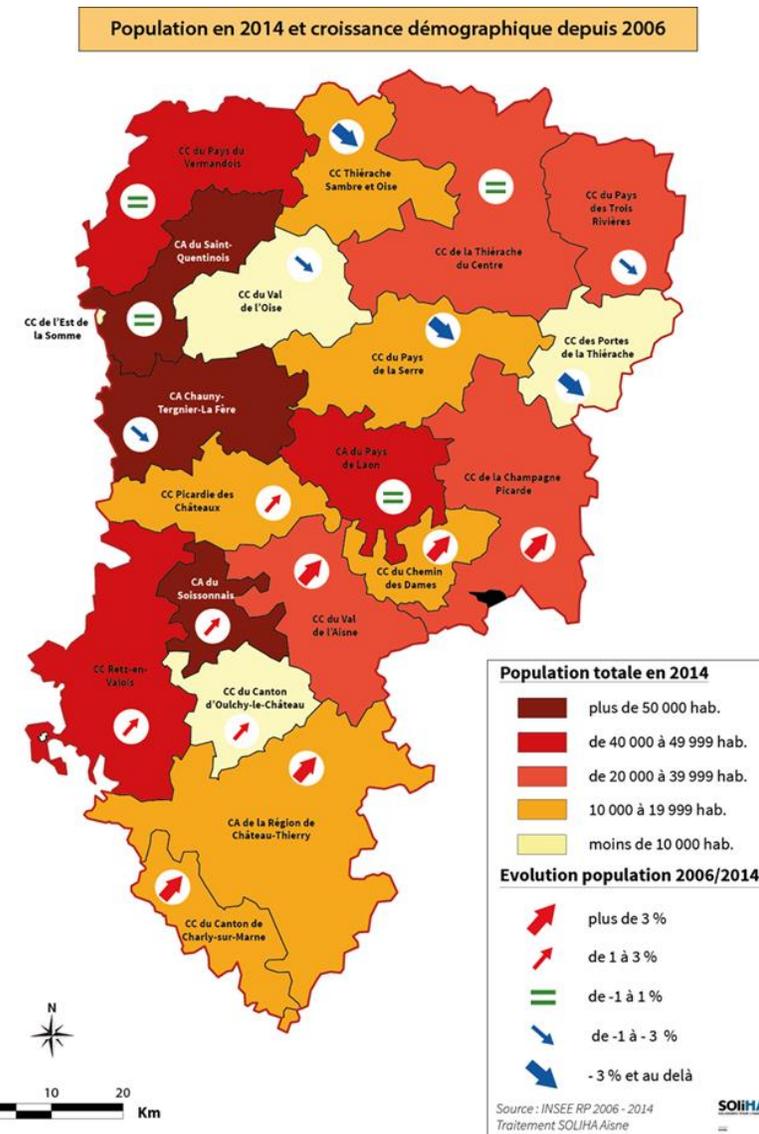
- **536 136 habitants** et une baisse de **-0,19 % par an** entre 2011 et 2016 (+ 0,2 % dans les Hauts-de-France)

- Une perte de population dans **les arrondissements de Laon, Saint-Quentin et Vervins**, aussi bien dans les bourgs-centres (La Fère, Guise, Bohain-en-Vermandois) que dans les grandes communes (Saint-Quentin, Laon, Soissons)



Source : INSEE - RP 1968 à 2016 - traitement SOLIHA Aisne

- Les perspectives d'évolution : **moins de 520 000 habitants à l'horizon 2050** (selon OMPHALE INSEE)

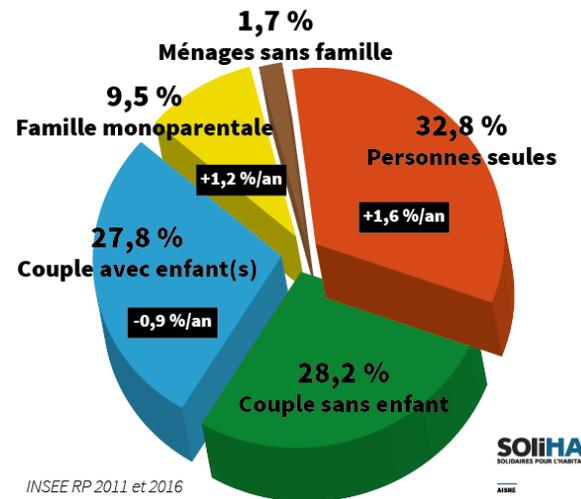


# Les points clés du diagnostic

- **Une contraction de la taille moyenne des ménages et une augmentation des ménages composés d'une seule personne**

- **229 942 ménages axonais en 2016** et une taille des ménages qui diminue : 2,28 personnes par ménage en moyenne en 2016 (2,40 en 2006)
- **1/3 des personnes vivent seules** en 2016 (+1,6 % /an depuis 2011)

**Structure des ménages axonais en 2016 et évolution depuis 2011**

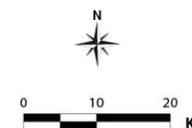


**L'indice de jeunesse en 2014**



- **Un vieillissement de la population marquée**

- **25,8 % des axonais ont plus de 60 ans (23 % dans les Hauts-de-France) en 2016** soit une hausse de + 2,6 pts
- **Une indice de jeunesse de 0,98 en 2016 contre 1,11 en 2011**

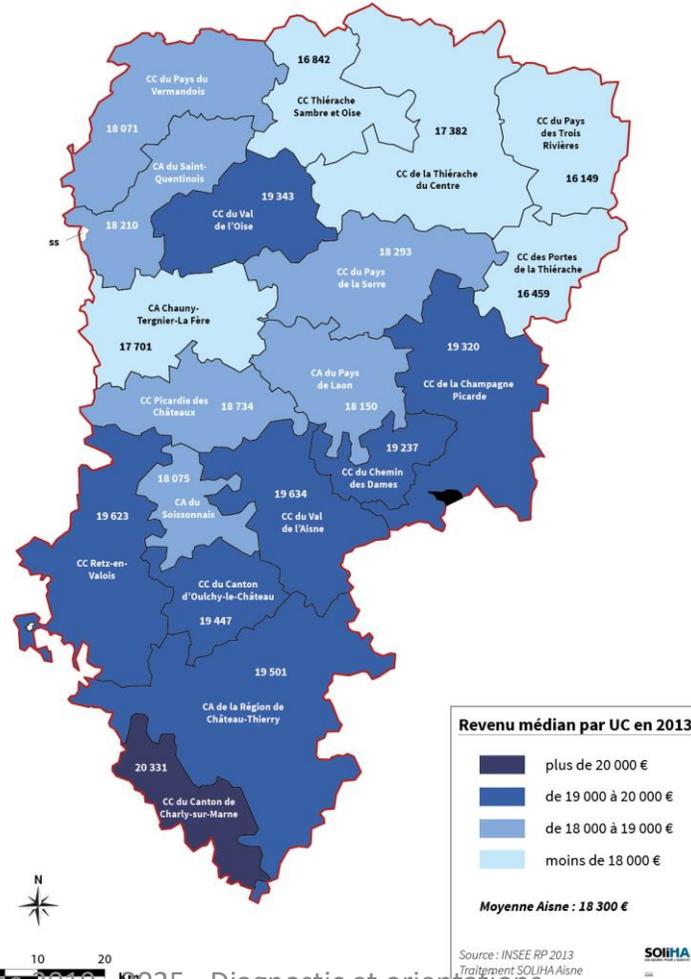


# Les points clés du diagnostic

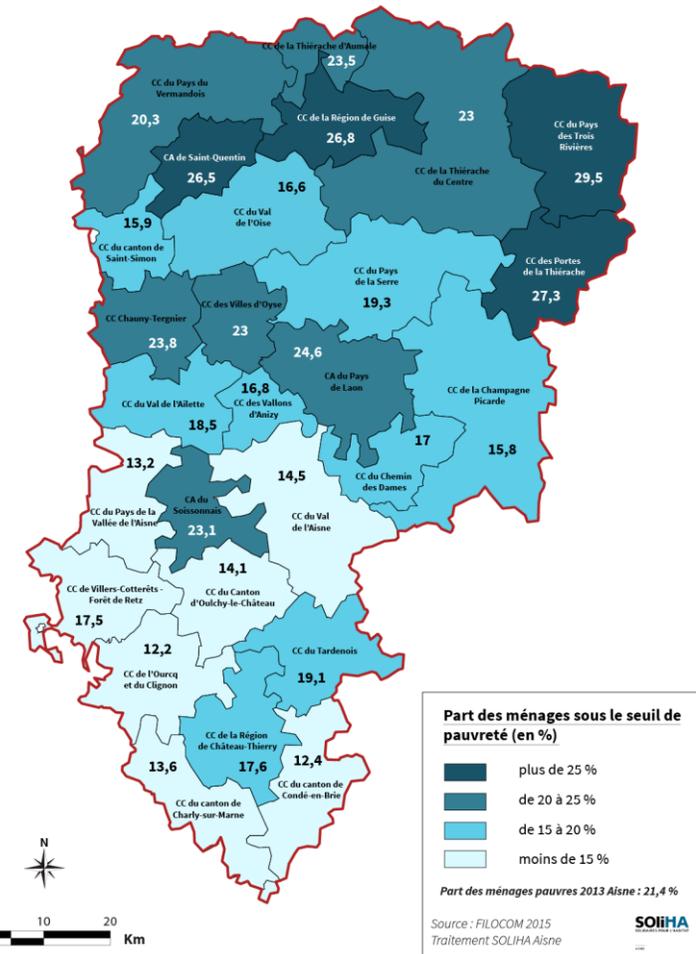
## Une situation socio-économique qui continue à se dégrader

- Une baisse du nombre d'emplois et d'actifs occupés (- 0,8 %/an entre 2011 et 2016)...
- ... qui se combine à un taux de chômage élevé (18,9 % en 2016) et en progression (+2,3 points depuis 2011)
- Des niveaux de revenus très faibles et qui, progressent lentement en 2016 (+1,6 % /an depuis 2011)
- Près de 62 % des ménages axonais éligibles à un logement social

Revenu disponible médian par unité de consommation en 2013



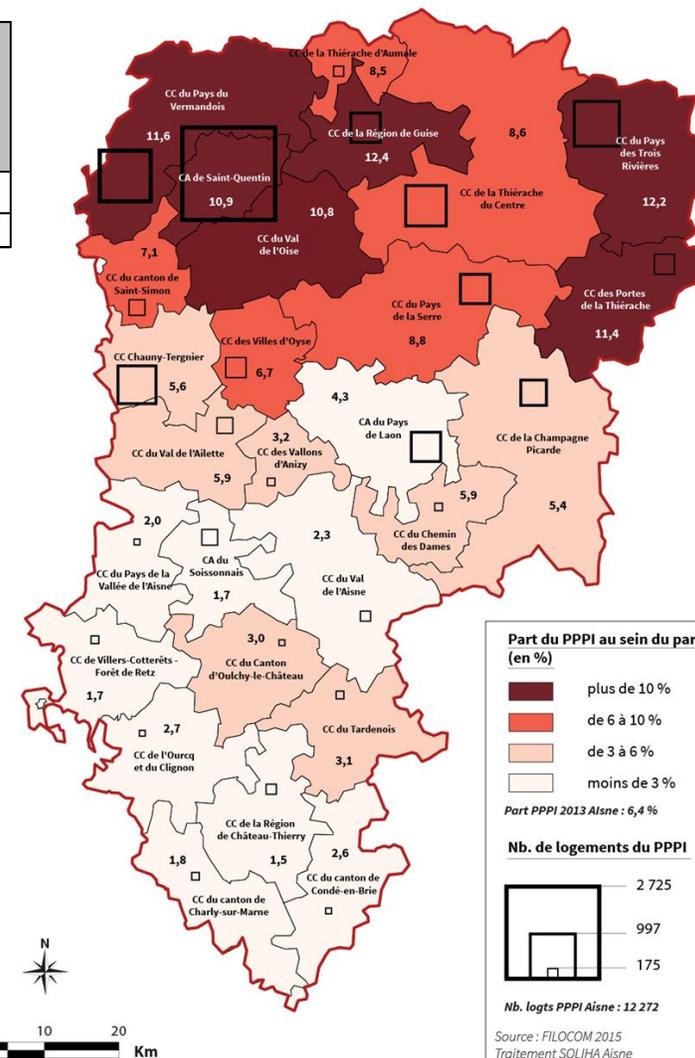
Les ménages sous le seuil de pauvreté en 2015



# Les points clés du diagnostic

## Un parc privé présentant des fragilités importantes

Le Parc Privé Potentiellement Indigne



Libellé	Part du parc privé au sein de l'ensemble des RP	Part des Propriétaires occupants au sein du parc privé	Part du parc privé construit avant 1975	Part des RP de 1 ou 2 pièces au sein du parc privé	Part du parc privé vacant	Part du parc vacant privé de plus de 3 ans	Part du PPPI
<b>AISNE</b>	<b>81%</b>	<b>75%</b>	<b>72%</b>	<b>12%</b>	<b>12%</b>	<b>26%</b>	<b>6,4%</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	78%	73%	64%	15%	10%	33%	10 % environ

Source : FILOCOM 2015

- Un département de propriétaire, le plus souvent d'une maison individuelle
- Une part très faible de petits logements
- Un parc privé ancien et inconfortable, source potentielle de mal logement (plus de 12 000 logements potentiellement indignes)
- Environ 25 000 logements vacants et une progression qui interroge (+3,8 % par an depuis 2011)

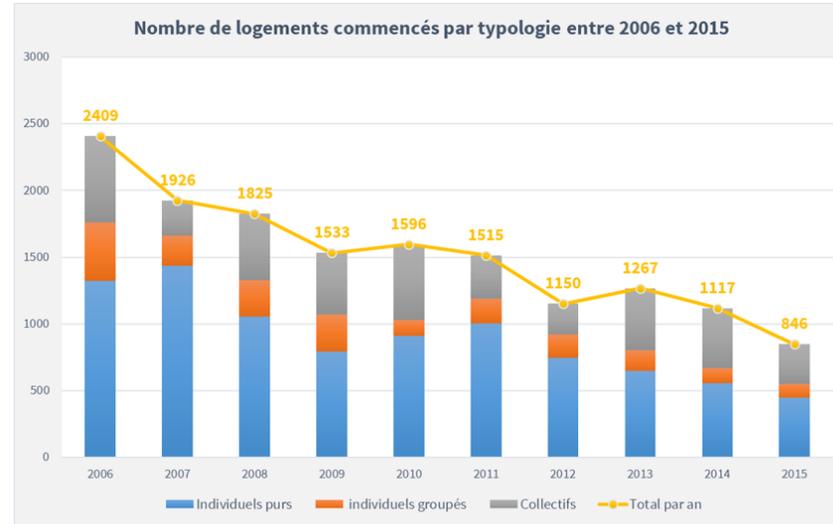
Secteur	Logements vacants en 2016		Taux d'évolution annuel 2011 - 2016 (en %)
	Nombre	Part	
Saint-Quentinois	6 602	10,3%	4,3%
Thiérache	4 114	11,3%	4,7%
Chaunois	3 362	9,5%	3,5%
Grand Laonnois	3 640	8,7%	3,4%
Soissonnais	3 849	7,3%	2,1%
Sud de l'Aisne	3 278	9,6%	4,5%
<b>AISNE</b>	<b>24 845</b>	<b>9,4%</b>	<b>3,8%</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	<b>220 877</b>	<b>7,8%</b>	<b>4,7%</b>

Source : INSEE - RP 2011 et 2016 - traitement SOLIHA Aisne

# Les points clés du diagnostic

- **Un rythme de production de logements en baisse**

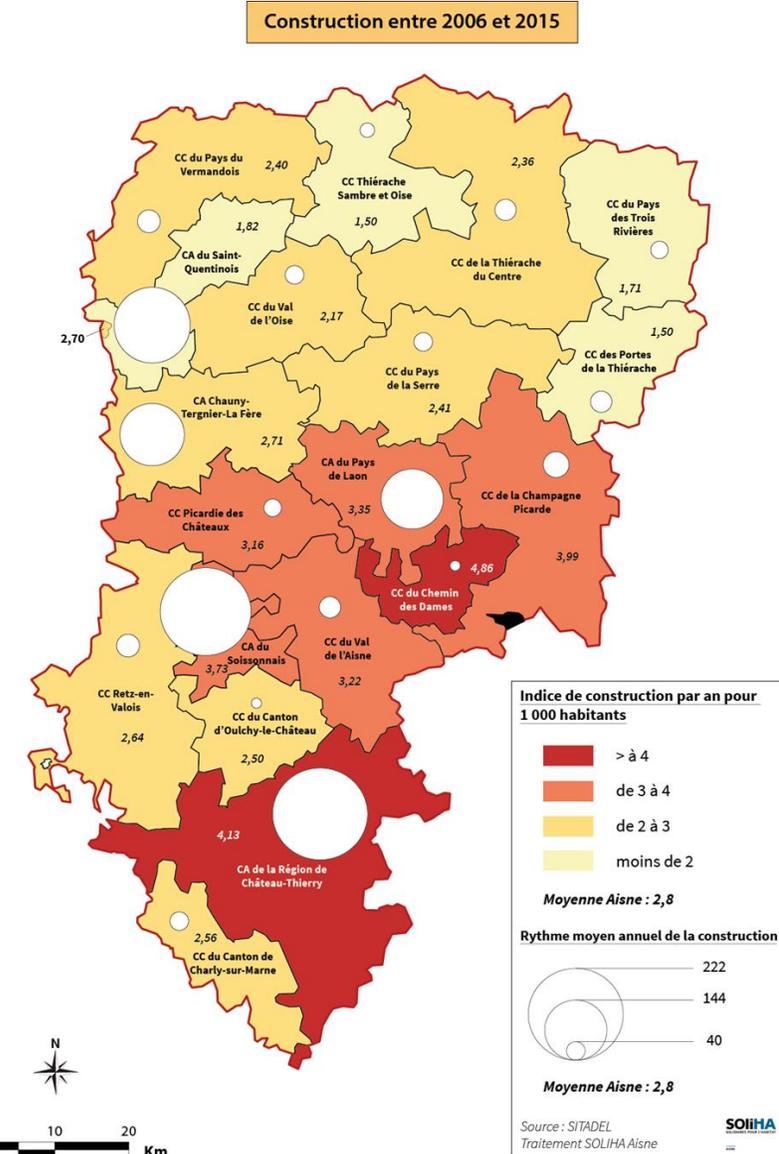
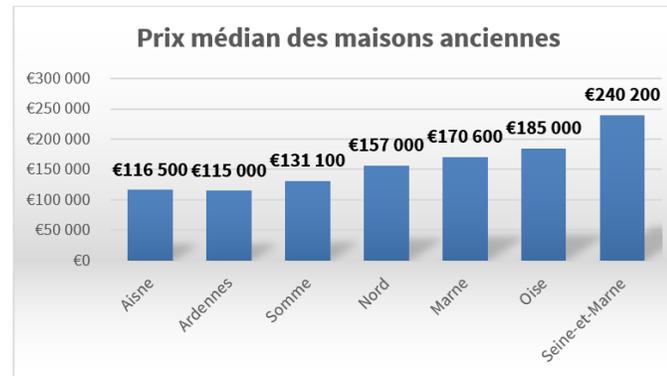
- 1 518 logements entre 2006 et 2015 soit un rythme de 2,8 logts. par an pour 1 000 habitants
- 72 % de la construction en individuel



Source : Sit@del2 - traitement SOLIHA Aisne

- **Un marché de l'accession fluide et en phase avec la réalité économique des ménages**

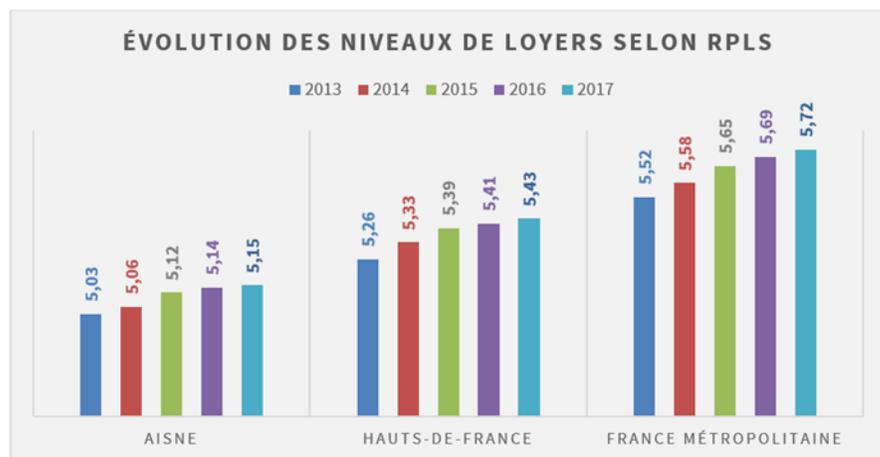
- **Une promotion privée qui reste marginale**



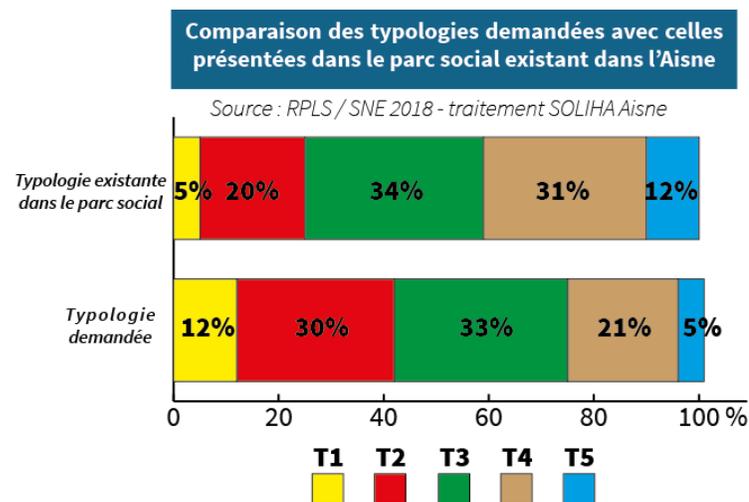
# Les points clés du diagnostic

## • Un parc locatif social peu tendu et accessible

- **40 974 logements locatifs sociaux** soit 17,8 % des résidences principales (RPLS 2018)
- Un parc locatif social bien représenté dans les pôles urbains mais une présence également en secteurs plus diffus
- Une demande exprimée facilement satisfaite : le département de la Région où **la tension locative HLM est la moins forte : 2,23 demandes pour un logement attribué en 2016**
- Une offre existante **pas toujours en adéquation avec le profil des demandeurs**, notamment en termes de typologie

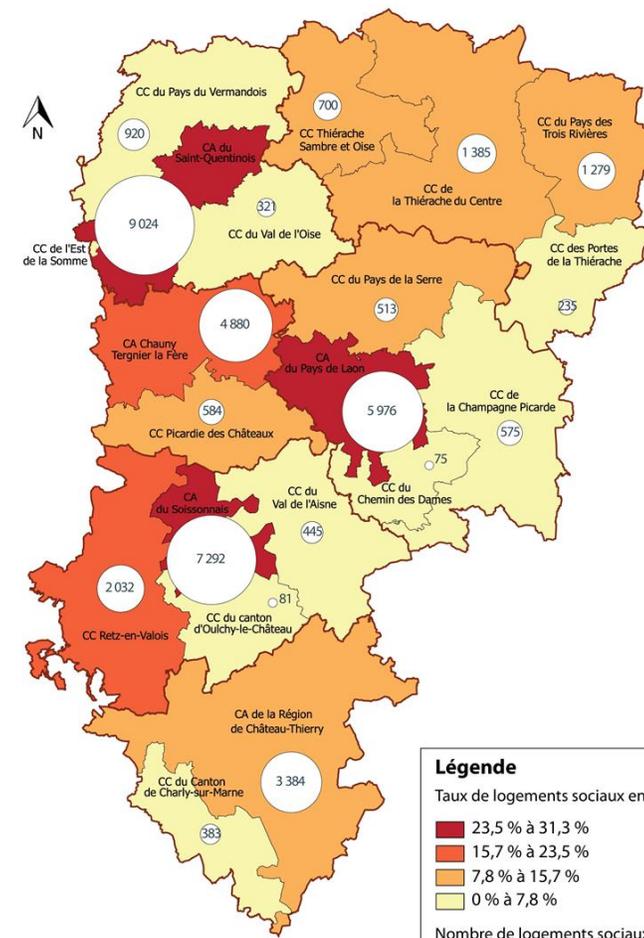


Source : RPLS 2013 à 2017- traitement SOLIHA Aisne



PDH de l'Aisne 2019 - 2025 - Diagnostic et orientations

Nombre et taux de logements sociaux au 1er Janvier 2016



0 10 20 30 40 km

Source : RPLS 2016

Total de logements sociaux : 40 084

# Les points clés du diagnostic

- **Des taux de rotation et de vacance traduisant des difficultés du parc localement**

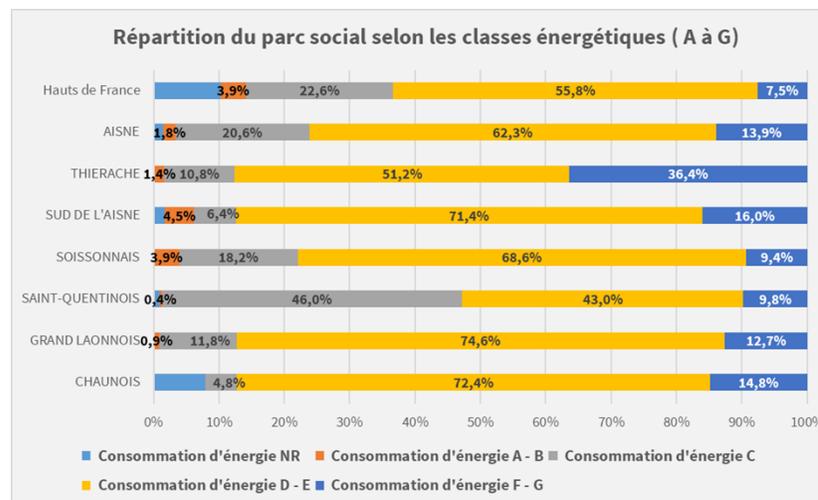
- Des rotations moins importantes dans le Sud de l'Aisne et en Champagne Picarde
- Un taux de vacance en augmentation : +1,6 points entre 2012 et 2015

Secteur	Nombre de LLS	Taux de vacance au 1/01/2016	Taux de mobilité en 2015
Saint-Quentinois	10 265	3,2 %	11,4 %
Thiérache	3 599	8,7 %	15 %
Chaunois	5 464	5,2 %	14,7 %
Grand Laonnois	7 139	4,1 %	13,8 %
Soissonnais	9 850	5,2 %	11,4 %
Sud de l'Aisne	3 767	2,5 %	11,3 %
<b>AISNE</b>	<b>40 084</b>	<b>4,6 %</b>	<b>12,6 %</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	<b>564 451</b>	<b>2,3 %</b>	<b>10,2 %</b>

Source : RPLS 2016 - traitement SOLIHA Aisne

- **Des besoins de réhabilitation encore importants dans les années à venir**

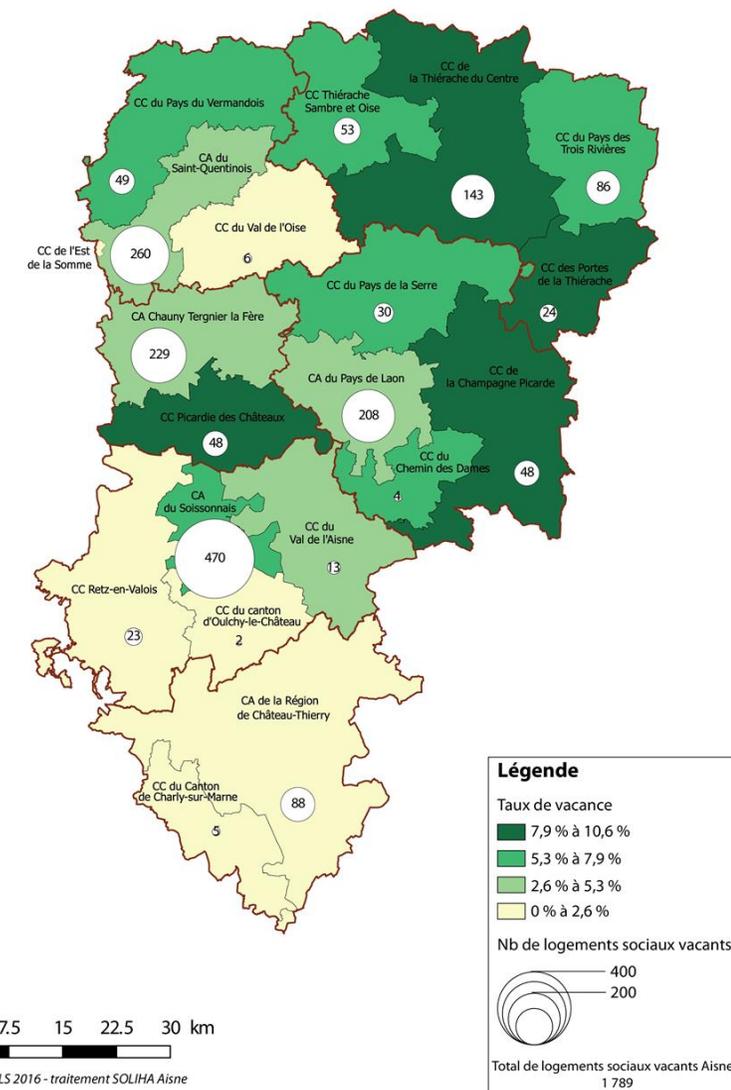
- 75 % du parc social construit avant 1975
- 14 % des logements classés dans les étiquettes F et G



0 7.5 15 22.5 30 km

Source : RPLS 2016 - traitement SOLIHA Aisne

Nombre et taux de logements sociaux vacants au 1er Janvier 2016



# Les points clés du diagnostic

- **Face à la montée de la précarité, des aides sociales fortement sollicitées par les ménages axonais**

- Les aides de la CAF fortement mobilisées
- Un nombre d'allocataires CAF à bas revenus et de RSA socle en augmentation

Secteur	Nb. de foyers allocataires (ou allocataires) CAF en 2016	Nb de personnes par foyer allocataire (ou population couverte) CAF en 2016	Taux de couverture
Saint-Quentinois	26 408	67 013	51,2 %
Thiérache	13 192	35 087	47,7 %
Chaunois	14 097	37 348	50,7 %
Grand Laonnois	15 722	41 862	49,7%
Soissonnais	19 762	52 430	48,5 %
Sud de l'Aisne	11 277	32 377	46,7 %
<b>AISNE</b>	<b>100 458</b>	<b>266 117</b>	<b>49,3 %</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	<b>1 229 102</b>	<b>3 179 410</b>	<b>52,9 %</b>

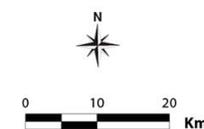
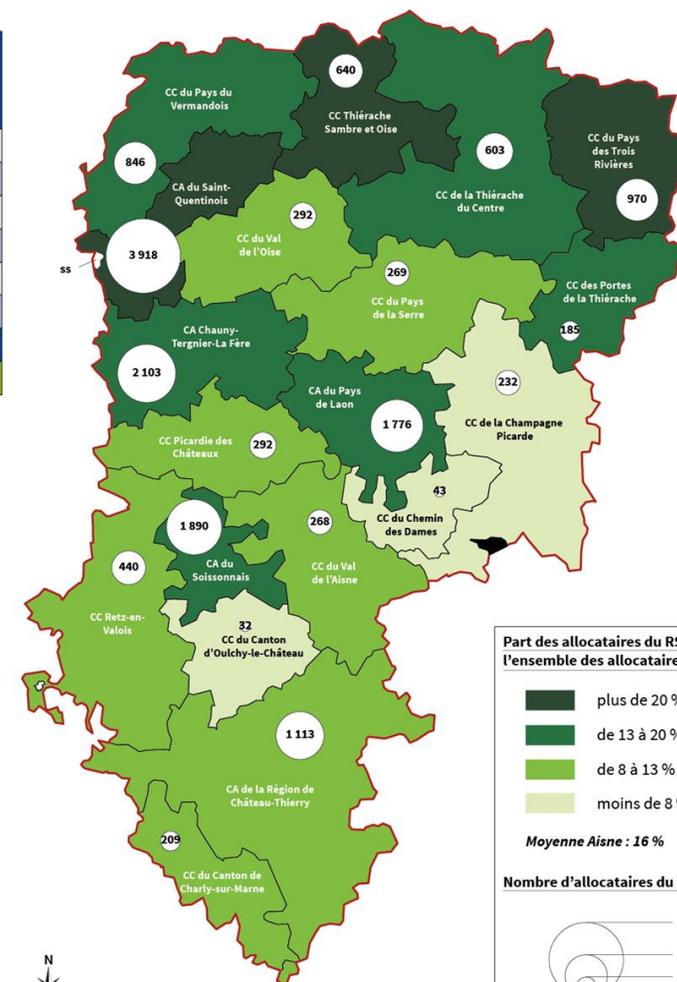
Source : data.caf.fr 2016 et INSEE 2014

- Une mobilisation importante du Fonds de Solidarité Logement : 20 805 dossiers FSL accordés entre 2012 et 2016

- **Des besoins croissants en faveur des publics spécifiques**

- Une politique départementale qui assure des réponses adaptées aux publics âgés et en situation de handicap : 8 214 bénéficiaires de l'APA, à domicile
- 10 843 personnes bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) et 1 906 places d'hébergement spécialisé
- Des situations de sédentarisation des Gens du Voyage qui prennent plusieurs formes

Les allocataires du RSA en 2016



Source : CAF 2016  
Traitement SOLIHA Aisne

SOLIHA